755
16.
FRC.1819
Case
FRC
17893

EXTRAIT

DU JOURNAL LOGOGRAPHIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Contenant la réponse de M. MATHIEU DUMAS,
Député du Département de Seine-&-Oise,

Au Discours de M. VERGNIAUD;

Dans la Séance du Mercredi 4 Juillet.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1792.

THE NEWBERRY
LIBRARY

EXTRAIT

DU JOURNAL LOGOGRAPHIQUE

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Contenant la réponse de M. MATHIEU DUMAS,
Député du Département de Seine-&-Oise,

Au Discours de M. VERGNIAUD;

Dans la Séance du Mercredi 4 Juillet.

M. Dumas : Avant que l'assemblée délibere sur les propositions qui lui ont été faites par le préopinant, j'ai pensé qu'elle voudroit bien entendre quelques observations sur les assertions qui ont précédé les conclusions de M. Vergniaud. Uni par les mêmes sentimens (murmures), oui, les mêmes dont il a protesté à la fin de son discours ; le desir vif et sincere de la réunion de tous les esprits, de tous les cœurs, de toutes les volontés pour la défense efficace de la patrie et de la constitution, j'ai pensé que l'assemblée voudroit entendre des observations qui tendent à lui faire voir sous un aspect différent les objets qui lui ont été soumis par M.

Note. Cette opinion improvisée ayant été coupée par de fréquentes interruptions et par des motions incidentes, l'auteur a pensé qu'en la relevant littéralement sur le Logographe, son desir de la faire connoître à ses concitoyens sans rien changer à ses expressions seroit plus scrupuleusement rempli.

758

Vergniaud, et des assertions qu'il seroit trop dangereux de laisser sans réponse. C'est parce que je pense comme lui qu'il est nécesssaire d'instruire le peuple, et qu'il est temps de l'arracher à l'erreur qui le corrompt et le détruit. C'est parce que je crois que la source de toute force est dans l'union, que l'union ne peut reposer que sur l'évidente vérité, et que celle-ci exige pour être bien sentie la manifestation la plus libre des opinions, que je me flatte que l'assemblée voudra bien m'entendre avec quelqu'indulgence. (Murmures.) Je ne me suis point préparé à combattre M. Vergniaud (murmures), et je ne réclame votre indulgence que parce que je dois craindre dans un sujet aussi grave de ne pas exprimer, aussi facilement que je voudrois, les sentimens dont mon ame est remplie. (Murmures.)

L'orateur qui m'a précédé dans cette tribune, a d'abord prétendu découvrir au peuple une nouvelle source de calamités. Il s'est efforcé de comparer la situation présente de nos affaires à celle où se trouvoit le royaume au mois de juin 1789. Il a vu dans ce moment, non pas seulement une attaque extérieure et menaçante, mais encore une conjuration contre la liberté. Il n'a point dissimulé qu'il croyoit que les autorités constituées, le roi, une partie des membres du corps législatif et des administrations, prenoient part à cette grande conjuration. Il a cru appercevoir que les premiers hommes qui combattirent le despotisme au prix des plus grands sacrifices, au milieu des plus grands dangers; que ces hommes, dis-je, qui furent alors enflammés et emportés par leur amour pour la liberté, ressentent déja autant de regret qu'ils avoient montré d'audace. (Murmures.)

Ceci est très-important, messieurs; c'est parce que c'est là ce que croient, ou affectent de croire, un grand nombre d'entre nous, que, parvenus à l'extrême danger, une explication loyale est d'autant plus nécessaire : celle que je vous offre contre les maximes du préopinant, veuillez l'entendre. Faites

jaillir à-la-fois, de cette contradiction, la vérité cachée sous tant de voiles, et les meilleures mesures à prendre pour réunir les citoyens prêts à se diviser comme vous.

Je ne remonterai pas, comme M. Vergniaud, jusqu'à l'époque du commencement de cette session ; je ne vous ferai point observer par quel tissu de malheureuses erreurs, par quel système soutenu de calomnie on est parvenu à faire croire à une grande partie de nos concitoyens, que ceux qui avoient été honorés de leur choix, et dont ils avoient auparavant éprouvé le patriotisme, nourrissent en secret le coupable dessein de trahir la patrie et leurs sermens. (Murmures.) Un jour, je l'espere, la vérité triomphera ; et malgré le desir que j'ai de hâter cette époque, j'abandonne pour ce moment le soin de repousser cette longue in ustice, et revenant aux circonstances actuelles, je me bornerai aux deux points qui ont divisé les opinions, et, il faut le dire avec douleur, allumé les haines parmi nous : les troubles religieux et les moyens proposés par le ci-devant ministere de la guerre, pour offrir une derniere ressource en cas d'invasion.

M. Vergniaud a fondé sur ces deux points ses reproches les plus graves contre le roi et contre les agens du pouvoir exécutif ; il a commencé par établir que la retraite honteuse (c'est son expression) de nos troupes du territoire ennemi dans le territoire français, montroit assez les intentions perfides du pouvoir exécutif.

Plusieurs voix : Oui, oui, oui. (Violens murmures.)

M. Dumas : Vous entendez, messieurs, quels murmures, quels mouvements d'indignation quelle affligeante prévention se manifestent au simple énoncé de cette proposition ; il est donc important de nous assurer si elle est juste. Je ne veux jetter aucun nuage sur les motifs ; je m'attache sérieusement à la chose, et ce mouvement que j'ai senti, ces murmures que j'ai pressentis, en prouvant que l'a-

760

mour de la liberté brûle dans tous les cœurs, (Applaudi.) prouvent aussi qu'il n'y a plus un instant à perdre pour empêcher que les effets n'en soient altérés. Non, messieurs, la retraite de vos troupes sur le territoire françois n'a rien de honteux, et je m'étonne..... (Murmures.) Non il ne nous est pas donné de régler le sort des batailles, il ne nous est pas donné de prévenir et d'arranger les circonstances des opérations de la guerre. Sans doute le maréchal Luckner mérite assez notre confiance pour croire (Applaudi.) qu'il ne s'est retiré que lorsque la situation de son armée, par rapport à celle des ennemis, lorsque sur-tout l'ensemble de la défense des frontieres du royaume lui a paru l'exiger.

On n'a cessé de représenter notre entrée dans la Belgique comme une conquête facile; on a cru qu'il suffisoit aux François d'y paroître comme une certitude pour réveiller l'amour de la liberté chez un peuple qui l'avoit déja si ouvertement, si fortement manifesté. Et maintenant que ces espérances ont été trompées..... (Murmures.)

Plusieurs voix : Eh ! oui elles ont été trompées.

M. le président : Je demande dans la discussion importante qui nous occupe, le plus grand silence.

M. Dumas : Maintenant que la base politique sur laquelle on fondoit nos opérations offensives, est écroulée, on veut faire un crime au maréchal Luckner.....

Plusieurs voix : Non, non ; à l'ordre.

M. Laporte : M. Dumas calomnie les intentions de l'assemblée ; je demande qu'il soit rappelé à l'ordre.

M. Kersaint : Je demande que l'assemblée décrete que M. Luckner a conservé la confiance de la nation.

M. Dumas : J'appuie cette proposition que j'ai déja faite une fois à cette tribune : oui, sa retraite est la plus forte preuve de son patriotisme.

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de M. Kersaint, appuyée par M. Dumas.

M. Mailhe : Je demande que ce décret soit envoyé par un courier extraordinaire. *Adopté.*

M. Brua : Je demande qu'il soit fait un considérant, et que l'on mette pour motifs qu'il a été refusé des forces au maréchal Luckner. Si dans le decret que vous venez de rendre, vous ne donnez un motif suffisant pour justifier la confiance que vous donnez à M. Luckner. . . . . .

M. Rouyer : Rien n'est plus propre à faire sentir au général Luckner la haute estime qu'il a inspirée à la nation, que de savoir que ce décret a été porté à l'unanimité des suffrages, et par un mouvement bien senti et bien profond; il verra que ce vœu est bien mieux motivé que par un considérant.

L'assemblée nationale décrete qu'il n'y aura pas de considérant.

M. Dumas : Je pensois bien que je n'aurois point à justifier la conduite du général Luckner, et je me félicite d'avoir fourni pour la seconde fois à l'assemblée nationale l'occasion de manifester son estime et sa juste confiance pour le maréchal.

Cette retraite n'étoit donc pas honteuse, puisque Luckner l'a ordonnée; et dans le sens et l'intention du préopinant, il faudroit en faire porter la responsabilité sur le ministere.

Plusieurs voix à droite : Oui, oui, oui.

M. Brunck : On n'a pas interrompu M. Vergniaud. Je demande qu'enfin les membres des autres députations soient aussi privilégiés que ceux du département de la Gironde.

M. Dumas : Il faudroit, dis-je, dans le sens de M. Vergniaud, faire porter la responsabilité de ce mouvement rétrograde, sur le ministre qui ne l'a point ordonné; et par conséquent, supposer aussi que ce ministre a refusé des secours et des forces à l'armée de M. le maréchal Luckner.

Plusieurs voix : Oui, oui.

M. Dumas : M. le maréchal s'indigneroit lui-même d'une telle proposition; car il sait bien que toutes les forces qui ont été disponibles, ont dû être et ont été

de préférence, employées à l'opération qu'il a entreprise. (Murmures.) Et vous savez aussi, messieurs, que depuis le moment où le ministere a pu faire de telles dispositions jusqu'à celui-ci, rien n'a été épargné pour remplir ce vœu de l'assemblée nationale. Tout ce qui s'est fait antérieurement, tant pour les projets que pour les moyens, tant pour la direction que pour le nombre des forces, étoit la suite et le résultat des conférences des anciens ministres avec les généraux. Tout est clair, tout est net dans cette question; et si je fais tant d'efforts pour constater cette vérité si bien connue, pour ramener à mon opinion par l'évidence, ceux qui ont paru penser différemment, (murmures à droite) c'est qu'il est bien important que le peuple sache enfin qui le trompe et qui l'a trompé; c'est qu'il est bien important que l'on sache que la direction de nos forces a été tout ce qu'elle a pu être, pour pousser la guerre avec vigueur. (Murmures à droite.)

Une voix : Ce n'est pas-là la question.

M. Dumas : Sans doute je suis dans la question, puisque nous traitons les différentes causes des troubles. Pourquoi ne voudriez-vous pas reconnoître que la maniere de faire la guerre en ce moment, est une des grandes causes de division? Pourquoi ne voulez-vous pas, en suivant avec moi ce développement, remarquer qu'il y a dans cette question deux époques principales, celle de l'ancien et celle du nouveau ministere; du premier, qui avoit résolu le système offensif; et du second, qui a donné carte blanche au maréchal Luckner. Ici, messieurs, je veux bien ne pas entrer dans l'examen de tant d'impéritie.... (Murmures.) Faut-il supposer avec vous, qu'on a été trompé par des rapports, qu'on a fait tout ce qu'il a été possible de bien? Eh! bien, messieurs, si vous admettez cette supposition, je veux bien la faire pour ce moment, et me reporter à l'époque précise où le nouveau ministere n'ayant plus qu'à suivre le plan déjà commencé, ou à en

changer, suivant les circonstances, n'a pas pu agir plus sûrement, plus prudemment, plus patriotiquement,....

Plusieurs voix à droite : Ah ! ah ! (Murmures.)

M. Dumas : Oui, plus patriotiquement que de laisser au maréchal toute la liberté de suivre ses opérations ou de les suspendre. Ce n'est pas de bonne foi qu'on peut croire que dans l'intervalle de quelques courriers, des forces suffisantes pour se maintenir dans la Belgique, auroient pu arriver à l'armée du maréchal Luckner. Et si ces forces étoient indispensables, si elles avoient été déja sollicitées, s'il y avoit quelque possibilité de les produire, pourquoi l'ancien ministere n'auroit-il pas fait tous les efforts que vous exigez de celui-ci ? Eh ! détruisons une fois tous ces fantômes, écoutons la raion, la vérité, l'honneur et la bonne foi ; soyons généreux, si nous voulons nous réunir. (On rit dans l'extrémité droite.)

M. Brunck : Je prends acte de ce que ces messieurs ne veulent pas se réunir.

M. Dumas : Mais il faut que le peuple soit heureux ou malheureux par nous ; notre exemple l'entraîne avec nous. Il a déposé toutes ses haines, toutes ses suspicions ; donnons-lui du moins pour gage de nos intentions communes, l'amour sincere de la vérité.

M. Vergniaud voudroit rendre les ministres responsables de toutes les invasions du territoire français, parce que, dit-il, le ministre croit avoir porté sur les frontieres menacées les forces suffisantes. Eh bien ! cette responsabilité fort injuste et vague comme le hasard ; cette responsabilité, dis-je, porteroit toute entiere sur l'ancien ministere qui a conçu les premiers plans. (Murmures.) Je ne fais point de fausses suppositions ; je ne veux point embrouiller cette question, ni par des sophismes, ni par des démonstrations topographiques et militaires qui ne pourroient être bien entendues, sans avoir sous les yeux les cartes des frontieres. (Murmures.) Je

m'attache aux faits, aux résultats malheureusement trop certains : que ceux avec lesquels je differe et voudrois pourtant me réunir d'opinion, veuillent bien m'entendre et me répondre.

Je vous ai dit que cette responsabilité dont on voudroit maintenant faire une arme pour satisfaire les passions et l'esprit de parti, porteroit toute entiere sur ceux qui ont résolu les premiers plans de campagne, et je n'ajoute qu'une réflexion pour le prouver. Songez que si vos frontieres sont dégarnies dans toutes les parties actuellement menacées, c'est seulement parce que l'on a cru bon, en commençant la guerre, de rallier, de rassembler tout ce que nous avions de forces pour envahir la Belgique..... (Murmures à droite.) et saisir un premier avantage sur l'ennemi, avant qu'il se fût renforcé dans cette partie. S'il en résulte qu'une portion de vos frontieres se trouveroit prochainement exposée ; si, pour avoir mal calculé dès le commencement les vrais intérêts politiques des puissances étrangeres..... (Murmures à droite.)

M. Fressenel : Je vois bien que M. Dumas donne de trop bonnes raisons pour ne pas causer des interruptions. (Murmures.)

M. Dumas : Si de plus grands dangers que ceux que vous avez cru prévenir vous menacent, que reste-t-il à faire, si ce n'est d'adopter, comme l'indique et a commencé M. Luckner, une disposition générale défensive, qui puisse couvrir d'une maniere semblable et balancée tous les points menacés, et donner à la nation, pour les différens fronts de frontieres, la même sécurité.

M. Vergniaud dit qu'on a refusé de former un camp de 20 mille hommes, qu'on a rejeté le moyen que l'assemblée nationale avoit cru le plus propre et le plus incitant pour accroître nos forces, et que dès le 14 juillet on auroit eu une réserve à porter vers telle ou telle partie de nos frontieres. Voilà, messieurs, en substance, la proposition de M. Vergniaud ; et c'est au défaut de cette mesure, sur la-

quelle le roi a mis le *veto*, que l'orateur veut poursuivre la responsabilité, et dit nettement que puisqu'ils n'ont pas voulu laisser rassembler cette réserve, s'il arrive que nos frontieres soient attaquées dans un point où cette réserve auroit pu être portée, la responsabilité sur les moyens de défense doit porter en entier sur le ministere.

Quelques voix : Oui, oui.

M. Dumas : Eh bien ! messieurs, par deux simples observations je veux vous prouver que cette proposition est inadmissible :

Premierement, la responsabilité des ministres ne peut être engagée par le *veto* du roi, si, après les événemens, après des modifications forcément amenées dans le plan général de défense, il ne fait pas tout ce qu'il doit pour y concourir ; si, par sa faute, cette défense manque en quelque point, alors seulement sa responsabilité est engagée. Ainsi, messieurs, vous voyez, sous ce rapport, que cette manifeste injustice, qui rendroit un ministre garant d'un acte du pouvoir royal, est inadmissible ; mais je vais plus loin, et je veux démontrer que les mesures qui ont été prises sont meilleures que celles qu'indique M. Vergniaud. En effet, le camp de 20 mille hommes auroit paralysé les moyens de recrutement qui peuvent seuls alimenter notre armée. Je demande pardon à l'assemblée.... (Ris et murmures à droite ; applaudi des tribunes.)

Un membre dans l'extrémité droite : Je demande que M. Dumas propose des mesures, mais qu'il ne discute pas le plan de M. Vergniaud.

M. Dumas : Je crois devoir observer qu'en commençant mon opinion j'ai demandé à faire des observations sur le projet de M. Vergniaud, dont une partie me paroissoit pouvoir être adoptée, et dont d'autres parties, et sur-tout des détails oratoires, m'ont paru d'un effet dangereux s'ils restoient sans réplique. J'ai cru que cette discussion contradictoire avançoit la discussion générale, et c'est sur cela que j'ai obtenu la parole....

766

Je demande pardon à l'assemblée..... (Applaudi des tribunes.) Je ne suis pas préparé, je ne peux pas répondre du choix de mes expressions, mais je suis sûr, malgré les murmures, d'en justifier le sens. Je demande pardon à l'assemblée de ce que, malgré mon respect pour les dispositions qu'a prononcées la majorité, je parle sur le décret rendu relativement à la réserve des 20 mille hommes. Il étoit nécessaire que je fisse cette courte apologie avant d'observer que ce moyen nous auroit ôté celui de maintenir l'armée au complet, et sur-tout d'alimenter nos bataillons de volontaires nationaux. (Bruit et murmures.)

M. Hua : J'observe à l'assemblée que si une fois on parvient à prouver à la partie saine de la nation qu'il n'y a point de liberté d'opinions dans l'assemblée, dès-lors la liberté est perdue. Voilà où est le mal.

M. le président : Je rappelle à l'ordre tous les membres qui interrompent.

M. Carnot jeune : Je demande liberté entiere pour les opinions. La France est fatiguée de nos dissentions. (Applaudi.) On est fâché de ce que nous disons tous les jours. A chaque instant nous recevons des lettres.... (Bruit.) Les dissensions du corps législatif sont la cause des dissentions du royaume. Le jour que nous serons en paix, tout le royaume y sera aussi; (Applaudi.) et ce sont les plus grands amis de la liberté, ou du moins ceux qui veulent passer pour tels, qui mettent ordinairement le désordre dans l'assemblée. (Applaudi.) Doit-on donc ne rien sacrifier à son amour-propre, quand on doit à la patrie son salut, et lorsqu'on voit son danger? (Murmures dans l'extrémité droite.) Quelle que soit la maniere de penser de ceux qui m'entendent, je crois que ce que j'ai dit est gravé dans le cœur de tous les Français.

Plusieurs voix à gauche : Oui, oui. (Vifs applaudissemens de la majorité de l'assemblée).

M. Dumas : Mon opinion est donc que la respon-

sabilité des ministres ne peut être engagée par le *veto* qui a été apposé au décret sur le rassemblement des vingt mille hommes. Je demande en conséquence sur cette partie des propositions de M. Vergniaud, la question préalable. Je la demande encore sur ce qui est relatif aux troubles religieux.

Je crois, messieurs, que les mesures à prendre contre les prêtres factieux sont instantes, et que le ministere actuel seroit comme le précédent, responsable de sa négligence, s'il n'employoit pas les moyens que la loi lui fournit. Mais c'est à nous à remplir le vuide de la loi. Le roi n'a pas dû nous demander des mesures répressives qui fussent contre la constitution; mais seulement une addition au code pénal, qui assignât des peines pour le genre de perturbation. Vous pourrez le définir, vous pourrez prononcer ces peines que les tribunaux appliqueront, et mon opinion est que cette loi suffira. Si cette application est négligée, si les ministres de l'intérieur et de la justice ne mettent pas en œuvre tous les moyens qui leur sont confiés pour détruire ce fléau, alors vous poursuivrez la responsabilité contr'eux. Mais avant d'en venir là, n'est-il pas de notre devoir d'écarter toutes les entraves qui arrêtent l'action du pouvoir exécutif, et rendent vaines toutes nos sollicitudes, tous nos efforts pour procurer la paix, le repos et le bonheur à nos concitoyens?

Laissons aux autorités constituées, laissons aux administrations des départemens, laissons aux tribunaux une libre action dans la sphere de leurs pouvoirs; qu'ils ne soient plus ou enchaînés, ou frappés de stupeur, ou surveillés avec une malveillante inquiétude par des hommes trop ardens, qui n'affectent ce zele brûlant que pour servir leur orgueil, et opprimer les hommes qui n'ont voulu la liberté que pour voir paisiblement régner les loix; les hommes qui ne trouvent pas l'égalité dans cet inégal emploi, cet inégal abus de la force. Alors seulement la loi pourra être appliquée, alors le méchant tremblera, le prêtre réfractaire n'osera plus se livrer à des ma-

nœuvres séditieuses ; ou, s'il le fait, il sera saisi à l'instant même où l'éclat de ses premieres démarches pourroit entraîner quelques désordres dans tous les départemens où l'on a pu librement appliquer la loi. Par-tout où la déclaration des droits a été respectée, par-tout où la disposition philosophique et sacrée qui a garanti la liberté des cultes, a été sentie, là il n'y a point eu de troubles religieux. Ai-je besoin, messieurs, de citer des exemples, quand le plus fort est au milieu de vous ? C'est à Paris, sans doute, qu'étoit le principal arsenal des foudres sacerdotales ; c'est ici que l'on a fait tous les plus grands efforts pour susciter des troubles religieux. Eh bien ! que ceux qui se rappellent l'époque où l'assemblée constituante a décrété la liberté des cultes ; que ceux qui ont été témoins des discussions qui ont eu lieu sur l'arrêté du directoire du département de Paris, de ses bons effets ; que ceux-là disent avec moi s'il y a eu ici des troubles religieux qui aient pu être alarmans : lorsque le libre exercice d'un culte quelconque a été protégé par la loi, dès ce moment le fanatisme a perdu la force de son venin. Ne vous armez donc pas contre le fanatisme d'armes qui détruisent la liberté ; car dès lors c'est avec lui que vous conspirez contre elle.

Je demande, par tous ces motifs, la question préalable sur la responsabilité réclamée par M. Vergniaud, relativement aux troubles religieux. Je passe à la seconde partie de son opinion, dans laquelle M. Vergniaud est remonté, jusqu'à l'époque de la déclaration de la guerre ; il a voulu établir que le chef suprême du pouvoir exécutif n'avoit pas fait tout ce qu'il avoit pu et dû faire pour prévenir cette funeste guerre. Il a trouvé dans la déclaration de Pilnitz, dans toutes les transactions politiques dont nous avons été informés depuis, une preuve qu'il y avoit connivence entre le roi et les puissances étrangeres, et qu'il n'avoit pas fait ce qu'il devoit pour affermir la constitution qu'il avoit jurée, et pour la faire reconnoître par les puissances étrangeres.

Le but évident de ce tableau politique est de persuader au peuple que cette prétendue négligence est l'unique cause de la guerre, et qu'il faut reprocher aujourd'hui au roi de l'avoir voulue, après lui avoir reproché de ne la vouloir pas.

Faut-il, messieurs, entrer dans cette discussion si importante ? faut-il dévoiler tout ce qui s'est tramé à cette époque ? faut-il revenir sur ces extraits de correspondance commentés au gré de ceux qui vouloient la guerre ? faut-il examiner quelles ont été nos réponses, et celles que nous avons provoquées ? examiner enfin si le système qui étoit offensif à l'époque de la coalition des puissances, et qui s'est annoncé par la convention de Pilnitz, qui étoit, dis-je, offensif avant l'acceptation de la constitution par le roi, a continué de rester offensif depuis ce temps, ce qui n'est pas vrai ?

Laisserons-nous croire au peuple que les *preux de la prérogative royale*, dont a parlé M. Vergniaud, ralliés à Coblentz, ont été soutenus par le roi ; tandis qu'au contraire..... (murmures au fond, à droite) tandis qu'au contraire tous les discours du roi, tous les actes émanés de lui, soit vis-à-vis des princes qui ont donné asyle aux émigrés, soit vis-à-vis la cour de Vienne, ont eu pour unique et constant objet d'empêcher le rassemblement de ces émigrés ? Le roi a fait ce qu'il a pu et dû faire pour prévenir les malheurs de la guerre. (Murmures.)

Messieurs, j'en appelle à votre bonne foi ; rappellez-vous la maniere dont cette question a été considérée dans le temps ; rappellez-vous que les électeurs ont été obligés de dissoudre les rassemblemens, qu'ils l'ont été de fait (murmures), et prenez garde que c'est à cette époque que ceux qui vouloient la guerre ont mêlé la querelle des princes avec les interpellations à la cour de Vienne. On a séparé depuis la cause des princes possessionnés, qui sont le prétexte de cette guerre, d'avec les intérêts de la maison d'Autriche, mais seulement quand la guerre a été déclarée ; et lorsqu'avant

la guerre on demandoit qu'ils fussent séparés ; on a pris pour texte les prétentions des princes possessionnés ; on en a démandé compte à l'empereur comme chef de l'empire. Les mêmes personnes qui s'opposoient si fortement à ce moyen de conciliation, ont, depuis la déclaration de guerre, établi et prononcé cette séparation, et, dans mon opinion, c'est la plus grande faute qu'on ait pu commettre au commencement de la guerre. Nos véritables ennemis étoient les princes qui avoient offert, non un asyle, mais un quartier général à M. le prince de Condé ; c'étoit eux qui avoient ourdi dans le secret toutes les négociations auprès des divers cabinets de l'Europe ; c'étoit eux qu'il falloit attaquer. Falloit-il être arrêté par la crainte d'avoir la guerre avec tout l'empire, quand la déclaration de guerre à la maison d'Autriche entraînoit nécessairement la guerre avec les deux plus grandes puissances de l'empire. Que sont auprès d'elles les électeurs ecclésiastiques ? quelle estime aviez-vous à faire de leur puissance, lorsque vous braviez celles de l'Autriche et de la Prusse réunies contre vous. (Murmures à droite.)

M. Genty : C'est être barbare, parce que l'orateur manque de forces, de vouloir l'empêcher de parler, et de l'accabler ainsi.

M. Dumas : On a pu se tromper ; on a pu par présomption manquer de prévoyance ; quel homme, quelle assemblée, quel conseil peut se targuer de l'infaillibilité ? Je n'accuse point, mais je dis que pour n'avoir pas déclaré la guerre aux électeurs, pour les avoir séparés de la maison d'Autriche lorsqu'il falloit les réunir, nous avons manqué de prévenir ou de retarder l'arrivée de ces mêmes armées qui viennent de la Prusse et de l'Autriche, et qui nous forcent à un système purement défensif ; nous avons manqué de nous servir du véritable théâtre de la guerre ; et je conclus, contre ce qu'a voulu établir M. Vergniaud, qu'il est certain, faut le dire, qu'il importe à notre réunion, à notre

force, qu'il importe à l'action des pouvoirs constitués de le dire ici, que tous les hommes de bonne-foi en conviendront; que la France entiere doit savoir que le roi a fait tout ce qu'il a pu faire pour prévenir cette rupture avec la maison d'Autriche. (Murmures à droite.) M. Vergniaud s'est armé d'une supposition à la vérité qu'il n'a ni adoptée ni rendu positive ensuite, mais dont il est impossible qu'il n'ait pas lui-même senti tout le danger.

Il a cité l'article VI de la constitution, et n'a pas craint d'annoncer : l'abdication présumée du roi dans le cas où il ne se seroit pas opposé par un acte formel à une entreprise de forces dirigées contre la nation, qui s'exécuteroit en son nom.

Eh bien, messieurs, que les Français émigrés qui ne rougissent pas de porter le fer et la flamme au sein de la patrie, osent au milieu de ces horreurs profaner le nom du roi ! Nous est-il permis de le croire ? quel est le trait, quel est l'acte par lequel on prouvera que le roi a autorisé cette abominable violation de la nature et du droit des gens?

Une voix : Et le voyage de Varennes ?

M. Dumas : Tous les actes émanés du roi constitutionnel, les démentent formellement. Je ne sais pas quel effet on veut supposer à de prétendues manœuvres secretes de la famille royale. (Murmures à droite.) Des faits positifs confondent ces exécrables calomnies, ce sont les actes de liberté que le roi a faits au milieu des dangers de toute espece; s'il avoit voulu qu'on s'armât en son nom, il n'avoit qu'à se laisser opprimer par des factieux, alors il auroit démontré qu'il n'étoit pas libre, alors il auroit donné un prétexte suffisant au développement des forces des conjurés. Ainsi, sous ce rapport, j'ai dû combattre la supposition de M. Vergniaud.

Il ajoute un autre motif. Il a voulu prouver par des actes, que le roi ne s'est pas opposé à ce qu'on voudroit faire en son nom contre la nation, et il a fondé ce reproche sur le choix des généraux. Certes, on peut s'étonner de ce reproche quand on sait que

772

le choix des généraux a été fait parmi les hommes qui s'étoient les premiers dévoués à la liberté. Luckner a votre confiance, et c'est lui qui reconnoît, avec toute la nation, celle que mérite Lafayette. On reproche au roi le choix d'un général dont on suspecte la loyauté, et moi je répondrai d'un seul mot à ses ennemis : *dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.* (Murmures à droite : applaudissemens à gauche et d'une partie des tribunes.) Lafayette ne seroit pas digne d'être appelé le héros de la liberté, si, comme Washington, son pere d'armes et son modele, il ne buvoit pas jusqu'à la lie le calice d'ingratitude populaire. Comme lui nous avons vu Washington parlant au congrès le langage d'un citoyen qui brave les factieux, lorsque leurs intrigues l'avoient divisé ; comme lui nous l'avons vu supporter toutes sortes d'injustices, et n'être jamais plus grand que lorsqu'il témoignoit son obéissance à ceux même qui avoient conjuré sa ruine. (Applaudi.) Je proposerois de tenir au roi le langage que s'est permis M. Vergniaud, si le roi eût provoqué l'ébranlement de la constitution, arrêté le progrès de nos armées, et autorisé aucun acte contre les intérêts de la nation. Mais le contraire a été démontré pour tous les honnêtes gens. (Murmures des tribunes.) Non, messieurs, le roi ne nous dira jamais (et il est affreux de le supposer) *je veux être despote* : ce sont les expressions du préopinant. Il ne vous dira pas, qu'il n'a voulu la constitution que pour *n'être pas précipité du trône.* Il connoît trop bien maintenant ses faux amis, il sait trop bien quels sont ceux qui depuis trois ans l'exposent sans cesse ; il a pu les connoître avant la révolution, il a pu les éprouver depuis, et vous pouvez fonder la sécurité des Français sur l'intérêt commun des deux pouvoirs constitués.

Plusieurs voix : Non, non ; oui, oui.

M. Dumas : Au reste, le préopinant en faisant cette supposition s'est transporté à une époque à laquelle il espere lui-même que nous n'arriverons

jamais ; mais il a voulu comparer ce cahos de l'anarchie à la premiere époque de la révolution. (Murmures.) Eh ! que n'y sommes-nous, messieurs ? alors tout le peuple étoit ensemble, alors nous étions le peuple ; (murmures à droite.) alors on n'auroit pas osé mettre en question devant le peuple le patriotisme de ceux qui lui sacrifioient leur sang et leurs veilles. (Murmures à droite.) Un même intérêt animoit tous les citoyens, et au milieu de ces orages nécessaires pour épurer l'air de la liberté, combien de fois n'avons-nous pas desiré l'état où nous nous trouvons maintenant ? que de fois nous aurions voulu que le pouvoir exécutif nous eût donné de tels gages ! que de fois nous avons desiré de voir la constitution établie, des loix enfin écrites et respectées, des autorités constituées agissantes, lorsque nous avions à combattre des coalitions intérieures ; lorsqu'on ne faisait pas un pas sans avoir à détruire des abus résistans ! nous avons desiré l'époque où nous sommes, comme le port du salut. Par quelle fatalité voudrions-nous retourner en arriere ? (Murmures à droite.) Pourquoi voudrions-nous agiter encore une fois pour le malheur du peuple les flots qui ont heureusement fait entrer dans le port le vaisseau de la patrie ? (Applaudi.) Je répete que M. Vergniaud a fait de pures suppositions, j'y ai trouvé des dangers, je n'ai pas craint de les montrer au corps législatif.

Je suis entierement avec lui d'avis..... (Murmures, interruption.)

M. Bertrand : Messieurs, il n'est pas un de nous qui, lorsqu'il est à la tribune, ne desire d'être entendu. Pourquoi ne prêterions-nous pas la même attention. Voici un membre qui dit qu'il a le droit d'interrompre, il faut la liberté des opinions. (Murmures.)

M. Dumas : Quant à la proposition de M. Vergniaud d'adresser un message au roi sur les circonstances actuelles, de fonder une fois, et pour tou-

jours, d'une maniere solide l'accord qui doit régner entre les autorités constituées ; je me réunis à son opinion, mais je demande que la commission extraordinaire des douze soit chargée de la rédaction de ce message. Que la France y voie franchise, énergie et confiance, et qu'enfin le peuple soit tranquille, si vous voulez qu'il puisse défendre la liberté ; car on combat mal dans l'agitation, et c'est dans le calme que naissent les résolutions fortes et constantes. Je ne doute pas que M. Vergniaud, après de plus mûres réflexions, ne s'empresse d'effacer la trace des soupçons ; et les sentimens qu'il a fait éclater à la fin de son discours, ne me permettent pas de douter qu'il ne se reunisse à ma maniere de penser sur ce point ; (à droite, ah ! ah !) messieurs, vous voulez la guerre et moi la paix. (Murmures.)

Il me reste à parler maintenant de la proposition de M. Vergniaud, de déclarer que la patrie est en danger. Ce cri d'alarme, (c'est son expression) qu'il veut faire entendre dans tout l'empire, ne concorde point du tout avec sa premiere proposition. La patrie est environnée de dangers sans doute, et tous ces dangers sont connus ; mais la patrie n'est pas dans un imminent danger, si le gouvernement constitutionnel prend enfin son essor. Voulez-vous exciter le zele patriotique, et non pas, comme l'a dit M. Vergniaud, la *fermentation* ; voulez-vous exciter l'énergie des sentimens, et non pas, comme l'a dit M. Vergniaud, leur *exaltation* ? Eh ! bien, messieurs, que le message au roi soit le gage de votre accord parfait ; que la paix soit ici, et j'en suis le garant, elle sera dans tout l'empire. (Murmure au fond à droite, applaudi.) Et le peuple agité, et le peuple fatigué, non pas des efforts de son zele pour le maintien de sa liberté, mais bien des convulsions que des frénétiques lui communiquent sans cesse ; le peuple qui vous demande le repos dont il a besoin....

M. Ducos : La liberté.

M. Dumas : Le peuple n'aura plus d'inquiétude,

quand vous l'aurez assuré par cette conduite franche et loyale qu'il ne doit rien craindre des ennemis intérieurs ; permettez qu'un français s'étonne d'une terreur qui comprime le courage, qui divise tous les citoyens ; chacun cherche autour de lui des conspirateurs. Où sommes-nous donc ? et quel autre état de choses auroient desiré les conjurés de Coblentz ? Je le répete encore, la fin de nos maux, la fin du régne du mensonge, la paix, source de toute force, est dans vos mains, elle est ici. (Murmures à droite.) Plus que jamais la confiance publique peut s'appuyer sur une base solide. Ces explications franches entre les autorités constituées..... (Interruption.)

Une voix : Les ministres n'en veulent pas donner.

M. Dumas : Je me suis livré au mouvement de mon cœur ; mais je ne crois point errer en assurant que cette époque pourroit être la plus glorieuse de notre révolution. Il est temps que le peuple apprenne ses devoirs de la bouche de ceux qu'il a commis pour maintenir ses droits ; méritons sa confiance (murmures à droite) ; méritons son respect, et nous n'aurons pas besoin de l'exiger ; montrons-lui notre obéissance profonde pour les loix constitutionnelles, et toujours il obéira aux loix ; ne souffrons pas qu'on lui dise qu'une nouvelle aristocratie s'éleve sur les débris des privileges, qu'une coalition nobiliaire l'assiege encore, et le menace d'une nouvelle oppression. Pourquoi prononcer de nouveaux sermens ? Les sermens inutiles accréditent les soupçons, affoiblissent l'idée de la sainteté de nos premiers engagemens. (Murmures.) Aucun de nous ne souffrira qu'aucune atteinte soit portée à l'égalité politique garantie par la constitution : nous l'avons juré ; mais je demande que nous opposions une invincible résistance aux factions qui veulent détruire réellement cette égalité par un système de nivellement, qui, dissolvant le corps social, établiroit la plus affreuse et la plus dure inégalité. Il faut que le peuple apprenne que la prétendue aristocratie des richesses ne peut pas exister, que le riche le plus

prodigue et l'héritier du plus avare sont les économes forcés de leur superflu. (Ris et murmures à droite.)

Oui, messieurs, ceux qui m'ont interrompu au moment où j'allois conclure par une réflexion que je crois nécessaire et extrêmement appliquable aux circonstances actuelles, ceux-là ne parviendront pas sans doute à faire entendre que j'ai voulu faire l'apologie des richesses; j'ai voulu dire, j'ai dit au peuple que dans les richesses, ou, si vous voulez, l'inégalité de fortunes, se trouve le gage du salaire de la partie industrielle de la nation, celle dont l'existence plus précaire doit nous intéresser davantage.

J'ai dit qu'il étoit essentiel de graver cette vérité dans le cœur de nos concitoyens qu'on cherche à égarer par une fausse doctrine; c'est aux loix sages et protectrices des propriétés à préparer une meilleure proportion de fortunes; et puisque nous nous occupons des remedes à apporter aux troubles publics, il ne faut pas laisser échapper l'occasion d'en montrer la plus dangereuse cause.

Je conclus à ce qu'il n'y ait rien à délibérer sur les deux premieres propositions de M. Vergniaud.

1°. De rendre le ministre de l'intérieur autrement qu'en ce qui le concerne dans l'emploi des moyens qui lui sont donnés par la loi, responsable des troubles religieux.

2°. De rendre le ministre de la guerre responsable de toute violation du territoire français par les ennemis de l'état, excepté dans les cas qu'ils auroit provoqués par sa négligence et aux termes de la loi.

3°. J'appuie la motion de M. Vergniaud, qu'il soit envoyé un message au roi, et je demande que la commission des douze soit chargée de la rédaction.

4°. J'appuie encore la proposition d'envoyer ce message et une adresse aux Français, rédigée dans le même esprit, à tous les départemens; je

desire que ces mesures nous donnent la paix, dont le peuple a besoin. J'ai dit ce que mon devoir me forçoit de dire, je me suis acquitté envers ma patrie. Que chacun de vous fasse de même, et annonce sans aucun ménagement toutes les vérités importantes au salut public. (Applaudissemens et murmures).

.....Si quid novisti rectius istis
Candidus imperti.....

77ª 185